

Epersy le 10 février 2009

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 FEVRIER 2009

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Nicole Pellicioli, Maire d'Epersy le mercredi 04 février 2009 à vingt heures et a délibéré sur les points suivants :

*** Objet : Tarifs des gîtes 2009/2010 et convention de mandat de gestion avec Gîtes de France.**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de fixer les tarifs des gîtes pour la saison 2009/2010. Par ailleurs elle expose la convention à intervenir quant à la gestion administrative des deux gîtes du 14 avril 2009 au 24 septembre 2010. Le conseil municipal, décide d'appliquer une hausse de 2.5% sur les tarifs de location à la semaine, des gîtes communaux pour la saison 2009/2010. Il autorise le Maire à signer la convention avec les gîtes de France.

*** Objet : Entretien des cours d'eau printemps 2009 ; groupement de commandes avec la CALB et la commune de Saint-Ours.**

Madame le Maire expose le projet d'entretien des cours d'eau, commun entre la CALB et les communes d'Epersy et de Saint-Ours. Dans le cadre de ce marché, le groupement de commandes permet de :

- rationaliser les coûts des travaux
- de coordonner le suivi des travaux d'entretien sur la partie amont du Sierroz et de ses affluents.
- La participation financière à la charge de la commune d'Epersy serait de 2 500 € TTC.
-

Madame le Maire propose qu'un groupement de commande soit constitué entre les communes d'Epersy, de Saint Ours et la CALB afin que la mise en concurrence du marché soit réalisée de manière coordonnée avec un marché unique.

. Le Conseil municipal,, DESIGNE Nicole Pellicioli pour être représentant titulaire de la commune d'Epersy à la commission spécifique de ce marché et Jean Leblond suppléant.

- APPROUVE le projet de convention de groupement de commande,
- AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement de commandes CALB/ Commune d'Epersy/ Commune de Saint Ours pour le marché d'entretien des cours d'eau.

*** Objet : renouvellement des baux à loyer de Mmes BOUCHITTE et LAFAY**

Madame le Maire rappelle au conseil que le bail à loyer de Madame Bouchitté arrive à terme au 31 janvier 2009, celui de Mme LAFAY AU 28 février 2009. Ces deux occupants n'ayant pas manifesté leur souhait de quitter les logements, le Maire propose de renouveler chaque bail pour une durée de trois années. Le Conseil autorise le Maire à signer les nouveaux contrats de location.

*** Objet : Baux de location de garages à MM. PETREL et DORE.**

.Le bail concernant la location d'un garage à M. PETREL arrive à terme le 31 mars 2009 . Celui de M. DORE le 14 février 2009. Les deux occupants n'ayant pas manifesté leur souhait de libérer les lieux, le Maire propose de renouveler chaque contrat pour une durée de une année. Le Conseil autorise le Maire à signer les nouveaux contrats.

*** Objet : contrat de maintenance des logiciels avec Magnus du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011.**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la régulière mise à jour des logiciels Magnus en fonction des évolutions réglementaires de comptabilité, en rapport avec les élections, ...etc. Magnus propose un contrat de suivi de logiciels, qu'elle soumet au Conseil Municipal. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, compte tenu de la bonne prestation du service Magnus auprès de l'espace informatique de la Mairie, décide de renouveler le contrat de maintenance pour une durée de trois ans et autorise le Maire à le signer.

*** Objet : convention avec le SIREC dans le cadre Natura 2000 pour la gestion du Marais des Ires.**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les acquisitions tripartites du Marais des Ires par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie, la commune de Mognard et la commune d'Epersy. Le SIREC (Syndicat Intercommunal de Réhabilitation de l'Etang de Crosagny) est chargé de la mise en œuvre d'un document d'objectifs (DOCOB) pour les zones humides de l'Albanais qui intéressent le Conservatoire. Aussi une convention entre le SIREC et la commune d'Epersy doit-elle intervenir pour planifier leur accord. Après avoir délibéré, le conseil municipal, compte-tenu de l'intérêt scientifique des zones humides et plus particulièrement le Marais des Ires qui se situe sur les communes de Mognard et Epersy, approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.

*** Objet : Choix du maître d'œuvre pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs au chef lieu.**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la consultation qui a eu lieu pour le choix d'un maître d'œuvre intervenant dans les travaux d'enfouissement des réseaux secs au chef lieu. Après comparaison des montants proposés par divers bureaux d'études, elle retient la candidature d'EPODE Sarl à Chambéry pour un coût prévu de 3 200€ hors taxes. Le conseil municipal entérine le choix du Maire et l'autorise à signer le contrat avec le bureau d'études EPODE.

*** Objet : Choix du maître d'œuvre dans le cadre de travaux d'enfouissement des réseaux secs au lieu-dit « Primaz ».**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les travaux d'enfouissement des réseaux secs à l'occasion de la mise en place du réseau d'assainissement supervisée par la CALB le long de la RD 911 au lieu-dit « Primaz ». Le conseil municipal décide de confier la maîtrise d'œuvre de ces travaux au bureau d'étude SAFEGE.

*** Objet : demande de subvention pour le déplacement d'un poteau incendie au lieu-dit « Primaz ».**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de mise aux normes d'un poteau incendie au lieu-dit « Primaz ». Elle propose un devis de la Saur qui déplacerait l'emprise de ce poteau et le remplacerait pour un montant hors taxes de 2 134.22€ hors taxes. Après avoir délibéré, le conseil municipal, compte tenu de ce montant élevé, décide de demander une subvention au conseil général de la Savoie pour le financement de cette opération.

*** Objet : déclassement de divers chemins sur la commune d'Epersy ; devis du géomètre Aix géo.**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de déclasser divers chemins sur la commune dont l'utilisation est devenue obsolète. Elle contacte plusieurs géomètres et retient Aix Géométrie à Aix les Bains qui lui présente un devis. Après avoir délibéré et pour régularisation, le conseil municipal décide de déclasser les chemins, ou tronçons de chemins, qu'il répertorie comme suit :

- chemin des Châtenets
- chemin des Donchettes aux Dagand
- chemin des Anes
- voie communale n°5 (deux tronçons)
- chemin rural aboutissant à la RD 911 secteur parcelle 544

Il entérine la décision du Maire quant au géomètre choisi et approuve le devis correspondant aux travaux d'établissement des dossiers d'enquête publique.

• Questions diverses :

- Le conseil municipal charge le Maire de demander une estimation des travaux relatifs à la restauration de l'Eglise et du four des Dagand.
- Le conseil municipal charge le Maire, après consultation d'un avocat, d'adresser un courrier à quatre propriétaires du lotissement concernant l'utilisation du parking des Dagand.

-

Madame le Maire informe le conseil municipal des propositions faites par l'entreprise CPRO pour le renouvellement des appareils de bureautique et informatique du secrétariat. Il donne son accord pour la location d'un photocopieur-imprimante connecté par wifi aux PC de la mairie.

- Enfin le projet de bulletin municipal est présenté, par la commission animation-communication, au conseil municipal chargé de l'approuver.